

**BOURSES DE LA
CHAIRE DESJARDINS EN DÉVELOPPEMENT
DES PETITES COLLECTIVITÉS (UQAT)**
2^e et 3^e cycles

2 bourses de 2 500 \$

La Chaire Desjardins en développement des petites collectivités fait de la vitalité sociale, de la viabilité économique et de la validité politique des petites collectivités ses principales préoccupations. Ses travaux visent à développer la connaissance des problématiques propres aux petites collectivités et à enrichir l'expertise sur les stratégies de revitalisation de ces communautés. Sa programmation scientifique s'articule autour des axes suivants :

- Population et condition de vie dans les petites collectivités
- Services dans les petites collectivités
- Ressources naturelles et petites collectivités
- Petites collectivités autochtones
- Modèles de développement des petites collectivités
- Économie sociale et petites collectivités

Afin d'encourager et de soutenir les étudiants et les étudiantes désirant faire des études sur le développement des petites collectivités au Québec, la Chaire Desjardins offre deux bourses de 2 500 \$.

Critères d'attribution :

- Étudier dans un programme de 2^e ou 3^e cycle à l'UQAT au cours de l'année universitaire
- S'engager à réaliser un mémoire ou une thèse sur l'un ou l'autre des axes de recherche de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités
- Qualité du dossier académique

Les candidats doivent soumettre au plus tard le 1^{er} mars de l'année en cours à la Chaire Desjardins une courte présentation (400 mots) du sujet de leur mémoire ou thèse accompagnée de leur plus récent relevé de notes.

« La moitié de la bourse est remise lors du Gala des bourses et l'autre moitié au dépôt du mémoire ou de la thèse du récipiendaire ».

Information :

Valérie Shaffer, Chaire Desjardins, au 819-762-0971, poste 2455

Lise Daigle, Service aux étudiants et aux diplômé-e-s, au 819-762-0971, poste 2202

Secrétariat du Centre d'études supérieures Lucien-Cliche, au local 1207